

Procès-verbal de la commission recherche :

Séance du 24 septembre 2020

Ordre du jour de la CR du 24 septembre 2020

- Approbation du procès-verbal de la CR du 2 juillet 2020
- Examen des demandes d'éméritat : Ghislaine Fournès et Jacques des Courtils
- Examen de la demande d'HDR de Juan Baeza (garante : Nuria Rodriguez-Lázaro)
- Examen de la demande de HDR de Julia Roumier (Garante : Ghislaine Fournes)
- Présentation de la feuille de route de la CR pour l'année 2020-2021 (dossiers techniques à l'appui de la politique scientifique d'établissement ; professeurs invités ; politique scientifique d'établissement – assises de la recherche, francophonie, MSHA)
- Présentation de la feuille de route spécifique de la CDUR
- Présentation des GIS, des Equipes-Projets, des chaires, et des CIS.
- Questions diverses

Etaient présents : J. Albrespit, P. Beylot, B. Collignon, O. Devillers, R. Estève, A. Fernandez, V. Fromentin, E. Guilhamon, N. Jaëck, A. Lampropoulos, M-C. Lipani, P. Meyzie, M. Bertrand, P. Beaucé, C. Brun, A. Monseigne, A. Ventura, E. Suzuki, R. Delerue, C. Duthu, S. Barbeyron, A. Lamoulie, M. Reyraud, N.Taffin, K. Sossou, E. Kajfzaz.

Etaient représentés : P. Antolin, A. Beyaert-Geslin, P. Chassaigne, M-C. Gonzalez Scavino, O. Fertat, A. Lamoulie.

La séance débute à 14 heures.

- 1- Le PV de la séance de la CR du 2 juillet est mis au vote : approbation à l'unanimité
- 2- Examen des demandes d'éméritats et de HDR

Les dossiers sont présentés aux élus :

Demande d'éméritat de Ghislaine Fournes : Unanimité
Demande d'éméritat de Jacques des Courtils : Unanimité

Demande de dépôt d'HDR à l'UBM de Juan Baeza : Unanimité
Demande de dépôt d'HDR à l'UBM de Julia Roumier : Unanimité

P. Beylot demande s'il existe un délai légal entre l'acceptation de la HDR par la Commission Recherche et la soutenance. Après vérification auprès de Marie Launay, il semble qu'il n'y ait pas de délai légal, seulement d'un délai d'usage permettant de laisser suffisamment de temps aux commissions pour l'examen de ce genre de dossiers.

B. Collignon demande si la formation à l'intégrité scientifique est obligatoire pour les MdC extérieurs à UBM ? S. Landi répond que oui, cette obligation a été votée en CR. Quand les candidats déposent leur dossier auprès de l'école doctorale, cette information leur est donnée et les candidats peuvent suivre une formation à l'intégrité scientifique à distance.

E. Kajfasz demande si la CR vote sur la constitution du jury. K. Abado répond que non.

3- Présentation de la feuille de route de la CR pour l'année 2020-2021

N. Jaëck souhaite présenter, au début de l'année universitaire, les éléments structurants de la politique scientifique telle qu'elle sera établie en CR, et les dossiers prioritaires, afin que les conseillers puissent avoir une vision globale du travail de la CR pour l'année 2020-2021.

Les dossiers techniques et de fonctionnement à l'appui de la politique scientifique

Deux décisions sont mises au vote.

La première concerne le maintien d'un email professionnel pour les retraités, avec les droits documentaires attenants, à vie, s'ils le souhaitent. Pour l'instant, N. Jaëck a demandé à ce que soit prolongés ces accès jusqu'au 31 décembre, et S. Rouissi, VP chargé du numérique, s'en est occupé ; un mail plus personnalisé sera également envoyé par le président aux EC retraités, et le pot de sortie sera aussi, chaque année pendant ce mandat, l'occasion de témoigner nos remerciements aux collègues retraités.

C. Duthu suggère que cette réflexion soit étendue aux personnels BIATTS qui souhaitent maintenir un lien avec l'établissement dans lequel ils ont passé des années à travailler.

N. Jaëck répond qu'effectivement, ce dossier d'accès au numérique par le biais d'une adresse mail est plus vaste et demande un traitement général : elle souhaite que soient également traités les cas des nouveaux docteurs, des professeurs invités, et des personnels BIATS, et les propositions de l'équipe présidentielle en la matière seront présentées dans l'année en CR.

S. Landy souligne que la possibilité existe déjà pour les docteurs, jusqu'à deux ans après leur soutenance : 120 docteurs en ont fait la demande ces dernières années.

V. Fromentin ajoute que la réflexion peut être étendue aux personnels CNRS des unités voire aux autres personnels de recherche rattachés aux unités de recherche de UBM.

C Brun remarque que la LPR ajoute de la précarité aux situations des personnels et des docteurs, et qu'il est donc important de maintenir ce lien avec le personnel. Certains établissements ont mis en place des adresses différenciées par rapport aux personnels en activité, adresses qui pourraient être du type « u-post-bordeaux-montaigne.fr »

G. Miura rappelle que si cette décision revient bien au politique, il y a une responsabilité de l'établissement à s'engager sur des montants qui sont loin d'être anodins et que cet élément de coût est à prendre en compte dans la réflexion.

N. Jaëck confirme que cette réflexion d'ensemble aura bien lieu, mais le cas des EC retraités semblait devoir être traité à part, et en urgence, parce que les nombres sont faibles et le coût aussi – et parce que la situation actuelle est pénible pour les personnels concernés. N. Jaëck demande donc l'appui de la CR sur ce point avant qu'il ne soit présenté au CA.

Vote : Pour le maintien d'un email professionnel et des droits d'accès documentaires attenants pour les EC retraités et les chercheurs retraités, s'ils le souhaitent. Résultat : unanimité

La seconde décision concerne l'exemplaire de thèse gratuit pour les doctorant.e.s et les membres du jury sur la base des tarifs du STIG. Là encore, N. Jaëck demande l'appui de la CR, et cette requête sera ensuite présentée au prochain CA. Résultat : unanimité.

On passe ensuite à la présentation des dossiers que la CR aura à traiter en 2020-2021, en concertation avec la CDUR : le modèle d'allocation des unités, l'objectif et les critères de la PSE, la ventilation du budget Recherche. Quelques éléments d'information en amont des discussions qui auront lieu lors de la prochaine CR sont donc nécessaires.

Le modèle d'allocation des unités

N. Jaëck informe les membres de la nature du modèle. Il repose sur 3 types de critères – les effectifs de l'unité (78% de la dotation), le dynamisme scientifique (20% de la dotation, répartis entre publications, colloques internationaux, et dépôt de projets), le taux de soutenance (2%).

Au cours du dernier mandat, non pas les grandes masses, mais le détail des critères et les modes de calcul ont donné lieu à de nombreux débats en CR et CDUR, et il convient de rediscuter ce modèle : il est d'ailleurs traditionnellement rediscuté en début de mandat, pour être appliqué dès le début de l'année civile suivante. Ce point sera débattu à la CR du 22 octobre, mais N. Jaëck aborde le sujet pour que les conseillers soient informés lors du prochain débat, dont elle pose les enjeux. Elle indique que repenser intégralement le modèle pour 2021 ne lui semble pas pertinent, comme elle l'a dit le 22 septembre en CDUR et comme les directeurs en sont tombés d'accord. Trois raisons majeures expliquent cette position.

Habituellement, la mise à jour du modèle coïncide avec le bilan HCERES, et ce sont les données chiffrées stabilisées par les DU dans ces rapports que nous utilisons pour nourrir le modèle – cette année les choses ont été décalées, nous ne les aurons pas avant le vote du budget. Nous sommes par ailleurs engagés dans le chantier de la restructuration et de la labellisation des Unités de Recherche, et il ne sert à rien de statuer sur des critères dans un paysage très incertain. Enfin, les reports des sommes non-engagées sur des opérations spécifiques (colloques et journées d'étude pour une somme d'environ 98000 €) viennent également perturber le modèle pour 2021. Il semble donc pertinent de remettre à 2022 – même si ce modèle a déjà tourné un peu trop longtemps...

N. Jaëck précise que les trois familles de critères et leur poids relatif ne posent pas de problèmes, même si l'on pourra les rediscuter – en revanche, il convient de revoir les critères et les données avec lesquels ils sont définis. Elle propose donc que la CDUR et la CR travaillent sur le détail de ces critères pour l'année civile 2022, en prenant le temps de la réflexion.

Reste toutefois à statuer sur ce que l'on va faire du modèle pour 2021. N. Jaëck précise pourquoi là encore, à son avis, on ne peut pas faire comme d'habitude – soit ajuster les effectifs, les taux de soutenance, les dépôts de projets, les colloques internationaux, tout sauf les publications. La discussion a débuté en CDUR le 22 octobre, rapidement, et plusieurs propositions ont déjà émergé – n'ajuster que les effectifs et reconduire les données 2020 (N. Jaëck), se baser à 100% sur les effectifs (B. Collignon), n'ajuster que les effectifs mais rectifier ce que certains considèrent comme des anomalies du comptage des publications (V. Laurand propose ainsi de ramener dès 2021 le critère « dynamisme » à la totalité des effectifs de l'Unité, et non aux seuls membres UBM et associés).

R. Estève souligne qu'utiliser le modèle avec 100% des effectifs pourrait avoir la vertu de montrer le poids réellement marginal, ou pas, des autres indicateurs « dynamisme et soutenance ».

B. Collignon dit que les critères ne posent pas en soi de problème, mais l'application et les résultats du modèle génèrent de l'insatisfaction.

N. Jaëck indique que la discussion sur ce que nous ferons pour 2021 sera menée lors de la prochaine CDUR, le 20 octobre, où elle a demandé à Maryan Danède de venir présenter le modèle. La CR poursuivra le débat, et devra trancher, le 22 octobre prochain. Maryan Danède sera également présent à la CR.

Les critères de la PSE peuvent en revanche être présentés et rediscutés en ce début de mandat, et cette question sera donc à l'ordre du jour de la prochaine CR du 22 octobre, ainsi que le vote crucial de la ventilation du budget recherche – ainsi que l'Appel À Projets Région, et l'Appel à Projets PSE 1.

N. Jaëck précise qu'il y a deux sessions de PSE AAP par an, 20000 € étant alloués à chacune, et qu'il y a des critères établis, critères que la CR peut décider de revoir. Ainsi, en même temps que la convocation, sera fourni le document existant, afin que chacun puisse s'être fait une idée de ce qu'il penserait utile de modifier ; N. Jaëck fera des propositions de modifications, et ouvrira la discussion en CR.

C Brun fait remarquer que la possibilité du *crowd-funding* est introduite explicitement par la LPR. Il souligne que cela peut encore contribuer à aggraver l'injonction au co-financement qui nous est déjà faite dans le cadre de dépôts de projets.

Les Professeurs invités.

N. Jaëck rappelle que lors du CAC du 3 septembre 2020, A. Lampropoulos a proposé de mettre en place une commission mixte (membres du CAC R, RI, directeurs d'UFR, directeurs d'unités de recherche, Ecole Doctorale) pour asseoir la politique au sujet des PR invités. Il s'agira d'y définir des critères de sélection, de réfléchir à l'amélioration de l'accueil de nos invités ainsi qu'à la diminution du service qui leur est demandé, et de repenser peut-être le périmètre de la prise de décision. N. Jaëck rappelle que lors du dernier CAC, se sont portés volontaires pour faire partie de cette commission A. Beyaert-Geslin, C. Brun, B. Collignon, O. Devillers, V. Fromentin, F. Hoffmann. Lors de la CDUR du 22 septembre, les DU ont été sollicités et se sont déclarés intéressés Mariella Causa et Rémy Chapoulie et K. Sion-Jenkis et Ana Stulic ont également accepté, ainsi que Sandro Landi pour l'ED. Ana-Karin Boberg représentera les RI. K. Abado représentera la DR. La première réunion aura lieu le jeudi 1^{er} octobre, à 14 heures, et A. Lampropoulos se chargera de l'animer. Le travail de cette commission sera présenté au CAC du 8 octobre, pour discussion, avant son approbation finale avant la fin de l'année civile, pour que la campagne puisse débiter comme d'habitude en février selon les nouvelles modalités.

Programme scientifique de l'établissement.

Pour lancer le nouveau mandat, N. Jaëck a l'intention d'organiser deux événements, sous réserve de conditions sanitaires satisfaisantes.

Une réunion « La recherche à l'UBM à l'attention des étudiants » sera organisée le mardi 20 octobre en amphî 700, à partir de 17h30. Lors de la CDUR, les DU ont tous accepté, sous réserve de disponibilité, de venir y représenter la diversité de la recherche à l'UBM : les membres de la CR y sont également les bienvenus. L'objectif est de raconter un peu notre université aux étudiants, dès la L1, et de leur expliquer notre attachement à l'articulation entre la formation et la recherche, qui est le propre de l'université, et en fait la richesse.

Des « Assises de la Recherche » seront organisées le 26 novembre, de 9h à 18h, dans l'Amphi de la Maison des Suds ou dans l'amphi 700 selon le nombre de confirmations de présence, afin d'informer la communauté, de faire un bilan de l'existant, et de dessiner les orientations, les priorités possibles du programme scientifique de l'établissement. Il s'agit d'une question qui n'est pas évidente : il faut un bon partage entre la liberté qui est laissée aux équipes, le désir de favoriser leur diversité et de les doter le plus largement possible de moyens pour développer leurs champs d'excellence propres, sur le temps long, et la nécessité de structurer un programme scientifique d'établissement qui nous identifie, d'une manière qui ne soit pas artificielle, ni purement déclarative.

Ces assises s'organiseront en 3 temps. Le matin : une présentation du réseau 3R Francophonie, et de l'évolution en USR de la MSHA autour de son programme scientifique ; un bilan des équipes-projets et des axes prioritaires ; la présentation du projet quadriennal des équipes. L'après-midi : une discussion prospective collective sur les convergences scientifiques possibles, sur l'opportunité qu'il y aurait, ou non, à définir des axes prioritaires. Si des convergences se dégagent, nous pourrions construire ces orientations communes, et définir ensemble les formes d'organisation et de priorisation que cela pourrait prendre.

Pour autant, deux objets de recherche nous incombent institutionnellement : le réseau 3R francophonie, et l'évolution de la MSH en USR.

Le Réseau 3R Francophonie.

Dans le cadre du dispositif des Réseaux Régionaux de Recherche (3R) mis en place par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, et destiné à construire des collaborations entre les 6 universités de la région sur des thématiques particulières, l'université Bordeaux-Montaigne a été missionnée par la Région pour porter le projet de réseau de recherche sur la **francophonie**. Ce projet, proposé et lancé fin 2019, est dans sa phase d'amorçage et sera évalué par la Région au printemps 2021 pour une période de financement sur 4 ans (2021-2025) : nous bénéficierions dans ce cas d'un budget annuel de 100 000 euros, qui devront servir à structurer la recherche de ce réseau sur cette thématique, à amorcer des réponses à des appels à projets de manière groupée et à attirer de nouveaux partenariats et financements nationaux et internationaux. Il s'agit donc d'un projet très rare de financement d'une recherche collégiale sur un temps long, et nous souhaitons vivement que notre communauté puisse s'en saisir pour faire progresser la recherche sur la francophonie et contribuer à l'identification de l'UBM sur ce sujet. Yann Fournier Passat a été recruté comme chargé du projet à la direction de la recherche, et F. Boutouille, qui avait été nommé référent scientifique de ce projet pour la phase d'amorçage, continue dans ses fonctions, et N. Jaëck assurera une présence politique de l'UBM dans cette première étape.

Une réunion d'information à l'attention des collègues qui souhaitaient avoir des informations sur ce projet ou s'y associer a été organisée le mardi 15 septembre 2020, des réunions régulières vont être organisées pour nourrir la réflexion et la croiser avec celle de nos partenaires ; le 22 septembre, nous avons accueilli une réunion de tous les établissements néo-aquitains impliqués. N. Jaëck pense qu'il y a là une opportunité assez inédite pour les chercheurs qui travaillent sur la francophonie de donner une assise et une visibilité accrues à leurs travaux, pour les mettre en réseau, et pour faire de l'UBM un centre de référence sur la Francophonie. Une conjonction d'éléments propices concourt à faire de la francophonie un incontournable de l'année 2021 : le rattachement de l'UMR LAM à l'UBM qui devient tutelle principale, avec l'OEP et l'IRD ; le recrutement du professeur Sylvère Mbondo Bari, professeur de littérature francophone, rattaché au LAM et qui monte pour la Région un dossier de chaire d'excellence adossé à son poste qui devrait lui permettre de recruter des thésards et des post-doc qui viendront étoffer ce champ de recherche ; enfin l'évolution de la MSHA en USR, autour d'un programme scientifique rédigé par Ricardo Etxepare (IKER) et par Sébastien Laurent (UB), et validé par les 3 tutelles – et qui fait mention de la francophonie comme objet d'étude. Cet alignement d'éléments propices autour de

la francophonie fait que N. Jaëck souhaite lancer l'année recherche (en janvier) en mettant ce dynamisme à l'honneur, et en organisant une journée « Les Afriques et les francophonies », le 22 janvier 2022. Dans la même ligne, nous pourrions réfléchir à proposer un *honoris causa* en lien avec l'Afrique et la francophonie.

V. Fromentin demande s'il serait possible d'avoir un fond de dossier sur l'ensemble des réseaux 3R. N. Jaëck répond que oui.

La MSH.

Le processus d'évolution de la MSH en USR (Unité de Service pour la Recherche) temporaire (la nomenclature a changé et les « FRE » n'existent désormais plus au CNRS) au 1^{er} janvier 2021 se poursuit. L'appel à candidatures pour la direction de cette maison a été fructueux, et nous allons auditionner 5 candidats, dont Patrick Baudry, Christophe Lastécouères, Isabelle Tauzin de l'UBM. Les auditions auront lieu le 7 octobre à partir de 14h, devant un comité composé de l'UMB, de l'UB, de CNRS et d'un représentant du réseau national des MSH. Le nouveau directeur ou la nouvelle directrice sera chargé.e de mettre en place le programme scientifique tel qu'il a été rédigé par Ricardo Etxepare (IKER, UBM) et validé par les 3 tutelles, et d'animer la MSH en lien avec la politique scientifique de l'UBM. En amont, il va falloir avant le 1^{er} janvier déposer ce dossier d'USR, et régler notamment la question RH – voir avec le CNRS ce qu'il advient des personnels de la fondation.

P. Baudry remercie pour l'invitation à la CR : il est satisfait de l'évolution de cette MSHA qui est actuellement en bout de trajectoire. Il souligne qu'une MSH repose sur un programme scientifique, et doit aussi apporter des services aux chercheurs ; mais ce sont aussi des personnes et des personnels qui attendent beaucoup de cette évolution et de son changement, et il faudra veiller à leur dispenser les formations qui pourront faciliter cette transition.

B. Collignon demande si une USR peut avoir des chercheurs en affectation. E. Kajfasz répond qu'une USR n'a pas vocation à accueillir des chercheurs.

S. Landi demande quels sont les axes scientifiques de ce programme. N. Jaëck répond que les trois axes sont Territoires Plurilingues, Sociétés Inclusives, Humanités Evolutives ; elle précise que le programme du projet de l'USR est disponible et public depuis qu'il a été validé par les tutelles. Il est disponible sur le site internet mais le document sera mis sur le BV de la Commission Recherche. Elle précise que ces axes sont ouverts à tous les champs disciplinaires et à toutes les unités de l'UBM et que la collaboration entre la MSH et notre direction de la recherche sera indispensable.

4- Présentation de la feuille de route spécifique de la CDUR

Pour information, N. Jaëck présente rapidement les dossiers que la CDUR devra traiter. En complémentarité avec la CR, la CDUR traitera de la révision du modèle d'allocation des unités et de la politique des professeurs invités.

Les DU se chargeront plus spécifiquement de la rédaction des dossiers HCERES – pour rappel, les unités selon évaluées selon 2 calendriers distincts : dépôt des dossiers avant le 6 novembre pour Passages, SPH et le LAM – IKER sera déposé par l'UPPA, CLLE-ERSSàB par Toulouse) et avant le 5 mars pour les unités sous tutelle unique UBM. Les visites auront lieu en janvier/février pour les premières unités, à la fin 2021 pour les secondes.

C'est aussi en CDUR que se mènera le processus de reconfiguration et de labellisation des unités de recherche. Les universités doivent mettre en place une procédure d'évaluation et de labellisation de leurs unités de recherche – il s'agit d'une obligation ministérielle.

C. Brun se pose la question de la signification de cette labellisation : est-ce un transfert de compétence du ministère vers les établissements quant à l'accréditation, avec *in fine* une évaluation HCERES ? N. Jaëck suppose qu'effectivement, cela semble bien être le cas.

L'équipe précédente a logiquement vu dans cette requête l'opportunité d'une réflexion sur le paysage de nos unités et si nécessaire, l'occasion d'imaginer leur éventuelle reconfiguration. Il s'agit donc là d'une mission déjà bien engagée, et plusieurs éléments de reconfiguration sont déjà bien avancés : l'émergence d'une Unité de Recherche dédiée aux arts, ARTES, l'évolution d'une équipe projet, D2IA (Dynamiques, Interactions, Interculturalités Asiatiques), vers une équipe pérenne. De plus, l'UMR LAM (Les Afriques dans le Monde) est désormais sous tutelle UBM (avec l'IEP, le CNRS et l'IRD). Enfin, CLARE et TELEM sont engagées dans un processus de reconfiguration, et le CRP2A et Archeovision réfléchissent également à la possibilité d'une fusion. Pour rappel, le CRP2A est un groupe de recherche dirigé par M Chapoulie de l'UMR IRAMAT qui est multi-site dirigé par M Anos. Archeovision est une UMS dirigé par M Chapoulie à laquelle est adossé une cellule de transfert CTT sous tutelle établissement UBM en partenariat avec l'ADERA. Cette dernière comme l'objectif initial marqué des CTT va Ces deux dossiers sont plus délicats, et sont en cours d'élaboration – la CR ne manquera pas d'être informée, et consultée. Un dernier élément d'information, qui sera utile dans le vote le 22 octobre de la ventilation de l'enveloppe recherche : l'équipe précédente avait déposé auprès du rectorat, dans le cadre du Dialogue Stratégique de Gestion, une demande au titre de cette reconfiguration, et cette demande a été honorée – si bien que l'UBM va percevoir 74 000 euros (dont 40000 pour le recrutement en CDD d'un an d'un ingénieur d'études) pour mener à bien cette reconfiguration, ce qui est une bonne nouvelle.

P. Beylot souhaite avoir des précisions sur le calendrier. N. Jaëck précise l'accréditation ministérielle commencera au 1^{er} janvier 2022 : les unités nouvelles ou reconfigurées seront donc créées à cette date.

S. Landi demande quel est le devenir de Géoresources ? N. Jaëck précise que UBM ne sera vraisemblablement plus tutelle de cette dernière, qui est engagée dans un processus bien avancé de fusion avec EPOC (UB). S. Landi demande ce que l'on fait avec les doctorants, qui continuent à s'inscrire à notre ED. N. Jaëck répond qu'il va falloir mettre en place un partenariat avec l'INP et UB, qui sont les tutelles de Géoresources.

5- Valorisation de la recherche en SHS à l'UBM : Présentation des GIS, des Equipes-Projets, des chaires, et des CIS

L'équipe de Lionel Larré souhaite mener une politique concertée autour de la valorisation et du partenariat en SHS – couple encore parfois considéré comme un oxymore, d'une part parce qu'il y a de la méconnaissance et d'autre part parce qu'on cherche à plaquer les manières de valoriser des sciences dures sur les ALLSHS. L'équipe voudrait donc réfléchir plus largement à la valorisation dans notre cadre et selon nos valeurs et nos forces spécifiques. N. Jaëck a donc voulu lors de cette 1^{ère} CR de l'année faire un début d'état des lieux de la valorisation à l'UBM, afin que l'on puisse voir ensemble comment définir au mieux ces termes pour les SHS, et construire cette politique.

Un bilan de l'existant est donc proposé ce jour à la CR, sous forme de présentation de ce qui existe déjà. Au cours du précédent mandat, et comme F. Boutouille le signale dans son rapport HCERES, l'équipe politique s'est emparée de cette question de la valorisation et a créé 5 cellules de valorisation ont été créées au sein de l'UBM, en plus de la cellule de transfert Archeovision, gérée par l'ADERA, qui existait déjà – et 3 de ces CIS (UBIC, Design Medialab et Crisalidh) viennent se présenter à la CR, ainsi que les chaires et les équipes-projets, qui ont participé de la politique de la valorisation et de la promotion. Ceci devrait permettre aux élus de comprendre, lors de la prochaine CR, la ventilation des crédits proposée sur ces opérations.

Une discussion s'engage sur les Groupements d'Intérêt Scientifiques : les documents qui les définissent, et qui listent les GIS auxquels l'UBM cotise sont sur le BV, mais C. Brun indique qu'il ne comprend pas très bien comment cela fonctionne. Les interventions suivantes montrent qu'effectivement, les GIS sont de nature et de fonctionnement très différents, et N. Jaëck promet une information claire sur le sujet.

A 16h, la CR reçoit donc à R. Castets et P. Mélandi, pour présenter leur équipes-projets, D2IA et « Mémoires plurielles ». V. Giacomotto-Charra est excusée, et un document qui présente « Hybridités savantes » se trouve sur le BV, ainsi que la totalité des autres présentations du jour. N. Jaëck précise que V. Giacomotto-Charra a été lauréate d'un Projet Région, ce qui était l'un de ses objectifs.

Puis c'est au tour des chaires : Jean Casenave présente la chaire Haritschelhar, Alain Kiyindou et Elisabeth Hofmann présentent leurs chaires UNESCO. Christophe Bouneau a donné un texte de présentation pour sa chaire RESET, disponible sur l'ENTP – ainsi d'ailleurs que tous les powerpoint des présentations.

Enfin, pour les CIS, Murielle Megias vient présenter « Design Medialab », Laetitia Devel « UBIC », et Luc Paboeuf « CRISALIDH ».

Toutes ces présentations, concises et précises, permettent d'avoir une idée de la nature et des activités de ces différentes actions, et N. Jaëck remercie les porteuses et porteurs de s'être prêtés à l'exercice.

6- Questions diverses

P. Meyzies demande si la DR a reçu de la région les réponses pour le prolongement des projets région du fait de la COVID. Karine Abado répond que les réponses seront faites au cas par cas, et les porteurs informés quand la région aura statué.

A 17h30, la séance se termine, et N. Jaëck remercie chaleureusement les membres de la CR pour leur participation.

Fait à Pessac, le 29 septembre 2020.

La Vice-Présidente
Nathalie Jaëck

Signé